

Urbanisme*Pour en savoir plus.*

PLUi : un nouvel outil pour notre territoire

C'est une très bonne nouvelle pour notre vallée, pour les communes et leurs habitants ! Le PLUi, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, va nous permettre d'organiser l'aménagement de notre territoire pour les vingt prochaines années. Pour bien comprendre les avantages et les enjeux de cet outil, le point avec Marc Scheer, maire de Rothau et vice-président de la CCvB.

- C'est quoi exactement ?

C'est un document de planification et d'urbanisme réalisé à l'échelle des 26 communes de la CCvB. Ce plan étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire en matière d'habitat, de mobilité, d'économie, de paysage et de biodiversité et même d'équipements et de patrimoine. L'idée est de construire un projet de territoire respectueux de l'environnement et de formaliser des règles d'utilisation du sol pour les futures constructions.

- Pourquoi un plan d'urbanisme intercommunal ?

Répondre aux enjeux du territoire nécessite de dépasser les limites communales. Nous habitons dans une commune, nous sommes amenés à travailler dans une autre, nous utilisons les services et équipements d'une troisième. Le PLUi va remplacer les PLU communaux et les cartes communales qui définissent actuellement les règles de constructibilité. Ces derniers continueront cependant de s'appliquer pour les autorisations d'urbanisme jusqu'à l'approbation du PLUi d'ici 2027.

- Qui a décidé de ce plan ?

Il s'agit d'une décision de la ComCom, validée par les conseils municipaux des 26 communes membres. C'est un transfert de compétences en matière d'urbanisme, des communes vers l'intercommunalité. La décision a été prise à l'unanimité le 19 décembre dernier !

- Comment va-t-il se dérouler ?

Son élaboration va se dérouler sur les 5 prochaines années et devrait aboutir en 2027. Sur cette période, plusieurs étapes sont prévues : le diagnostic, le projet de territoire, la traduction réglementaire, etc. C'est un chantier passionnant, pour lequel la CCvB se fait aider par l'ADEUS (Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur).

- Qu'est-ce que ça change pour les habitants ?

Dans l'immédiat, les PLU et cartes communales continuent de s'appliquer. En revanche, à partir de 2027, c'est un projet commun et des règles de constructibilité cohérentes qui s'appliqueront aux 26 communes. Les habitants des communes actuellement au RNU (Règlement National d'Urbanisme) y verront également plus clair sur leurs possibilités de construire, les espaces protégés, etc.

- Pourquoi c'est une bonne nouvelle pour notre vallée ?

L'urbanisme qui devient une compétence intercommunale : c'est le prolongement et l'aboutissement des politiques en faveur du paysage et de l'habitat menées depuis plus de trente ans par l'intercommunalité !

Votre avis compte !

Une exposition itinérante et plusieurs réunions publiques seront organisées dans les prochaines années sur le sujet. D'ici-là, vous pouvez contribuer à l'avancée des travaux grâce aux registres de concertation mis à disposition dans chaque mairie et au siège de la Communauté de communes. Chacun peut y inscrire ses attentes, ses observations et ses propositions pour le PLUi !

Vous pouvez aussi faire part de vos propositions par courrier adressé au Président de la CCvB ou par email à l'adresse suivante : plui@valleedelabruche.fr. Pour les plus intéressés, un guide est également disponible sur le site de la CCvB, rubrique urbanisme et PLUi.

Paroles d'élus

« L'idée est de définir un projet de territoire commun pour la vallée et de donner à chaque commune des orientations claires sur ses possibilités d'aménagement pour les prochaines années. C'est une chance de pouvoir optimiser l'espace disponible dans le périmètre urbanisé de nos villages ! »

Émile Fluck,
maire de Colroy-la-Roche

« En tant que maires, nous avons décidé de nous lancer de manière unanime et collectivement dans cette aventure du PLUi ! Le maître mot est la concertation. Concertation entre les maires et aussi concertation avec les habitants, les acteurs locaux. Cela fait la force de notre vallée ! »

Nicolas Bonel,
maire de Muhlbach-sur-Bruche